

# SOPAR-Bala Vikasa

## États financiers au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
SOPAR-Bala Vikasa

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 100  
1839, rue Saint-Louis  
Gatineau (Québec)  
J8T 4H3

T 819 775-3306

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOPAR-Bala Vikasa (ci-après «l'organisme»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des dons de particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons de particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gatineau  
Le 5 juin 2025

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

## SOPAR-Bala Vikasa

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports		
Dons d'institutions	<b>381 663</b>	446 000
Dons de particuliers	<b>169 681</b>	208 025
Dons de fondations	<b>145 756</b>	182 289
Dons de corporations		4 000
Produits d'intérêts	<b>18 318</b>	18 520
Affaires mondiales Canada - Programme du Fonds canadien d'initiatives locales - Delhi		14 124
	<u><b>715 418</b></u>	<u>872 958</u>
<b>Charges</b>		
Programmes de développement communautaire en Inde (annexe A)	<b>546 846</b>	649 065
Administration générale au Canada (annexe B)	<b>107 974</b>	142 776
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde	<b>50 000</b>	55 000
Projet avec Affaires mondiales Canada - Programme du Fonds canadien d'initiatives locales - Delhi (annexe C)		14 124
	<u><b>704 820</b></u>	<u>860 965</u>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<u><b>10 598</b></u>	<u>11 993</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## SOPAR-Bala Vikasa

### Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025			2024
	Reçu à titre de dotations (note 8)	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début		2 700	237 060	239 760
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(707)	11 305	10 598
Apports reçus à titre de donations	300 000			300 000
Solde à la fin	300 000	1 993	248 365	550 358

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**SOPAR-Bala Vikasa****Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	10 598	11 993
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	707	707
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	3 540	(67 481)
Frais payés d'avance	(928)	(791)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(2 608)	67 767
Apports reportés	<u>102 943</u>	<u>(10 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	114 252	2 195
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(300 000)	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports reçus à titre de dotations et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>300 000</u>	
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>114 252</u>	2 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>263 541</u>	261 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>377 793</u></u>	<u><u>263 541</u></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	67 793	38 541
Placements	<u>310 000</u>	<u>225 000</u>
	<u><u>377 793</u></u>	<u><u>263 541</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# SOPAR-Bala Vikasa

## Situation financière

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	67 793	38 541
Placements (note 3)	310 000	225 000
Comptes à recevoir (note 4)	67 402	70 942
Frais payés d'avance	1 899	971
	<u>447 094</u>	<u>335 454</u>
Long terme		
Placements (note 3)	300 000	
Immobilisations corporelles et actif incorporel (note 5)	1 993	2 700
	<u>749 087</u>	<u>338 154</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	85 786	88 394
Apports reportés (note 7)	112 943	10 000
	<u>198 729</u>	<u>98 394</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Reçu à titre de dotations (note 8)	300 000	
Investi en immobilisations	1 993	2 700
Non affecté	248 365	237 060
	<u>550 358</u>	<u>239 760</u>
	<u>749 087</u>	<u>338 154</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

×

Administrateur

Administrateur

# **SOPAR-Bala Vikasa**

## **Notes complémentaires**

au 31 mars 2025

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

SOPAR-Bala Vikasa (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Il a pour but de réduire la pauvreté dans les pays en développement, plus particulièrement en Inde, et de promouvoir l'engagement du public canadien dans la coopération internationale. L'organisme a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc exempt d'impôts sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

## SOPAR-Bala Vikasa

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produit d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits d'intérêts non grevé d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits d'intérêts.

Les produits d'intérêts grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'autres apports reportés.

##### **Ventilation du salaire et charges sociales de la direction**

Les différentes fonctions de l'organisme représentent les dépenses d'administration générale au Canada et les dépenses des différents programmes en Inde.

L'organisme ventile le salaire et charges sociales de la direction selon la clé de répartition qu'il a jugée adaptée et qu'il utilise avec constance chaque année comme suit :

- Administration générale au Canada	40 %
- Programmes en Inde	60 %

##### **Actifs et passifs financiers**

###### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement.

###### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-valeur. La reprise d'une moins-valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

##### **Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

## SOPAR-Bala Vikasa

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

---

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel informatique	10 ans
Site web	5 ans

##### *Réduction de valeur*

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

##### **Conversion des devises**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

## SOPAR-Bala Vikasa

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 3 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Certificat de placement garanti, 4 %, échéant en juin 2024		100 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (4,65 % au 31 mars 2024), échéant en novembre 2024		125 000
Certificat de placement garanti, 2,95 %, échéant en juin 2025 (a)	<b>300 000</b>	
Certificat de placement garanti, 4,10 %, échéant en juillet 2025	<b>125 000</b>	
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (4,60 % au 31 mars 2025), échéant en juillet 2025	<b>35 000</b>	
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (3,40 % au 31 mars 2025), échéant en novembre 2025	<b>150 000</b>	
	<u><b>610 000</b></u>	<u>225 000</u>
Placement à court terme	<b>310 000</b>	225 000
Placement à long terme	<b>300 000</b>	
	<u><b>610 000</b></u>	<u>225 000</u>

(a) Malgré la date d'échéance à court terme, l'intention de l'organisme est de renouveler le certificat de placement garanti. De ce fait, ce dernier est classé à long terme.

#### 4 - COMPTES À RECEVOIR

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir de l'organisme Bala Vikasa	<b>65 776</b>	65 776
Taxes de vente à recevoir	<b>1 626</b>	5 166
	<u><b>67 402</b></u>	<u>70 942</u>

#### 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

	<u>2025</u>		<u>2024</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	40 731	40 731	
Matériel informatique	7 070	5 077	2 700
Site web	13 295	13 295	
	<u><b>61 096</b></u>	<u><b>59 103</b></u>	<u>2 700</u>

## SOPAR-Bala Vikasa

### Notes complémentaires

au 31 mars 2025

#### 6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 726	570
Subvention à rembourser	65 776	65 776
Salaires et vacances à payer	17 406	21 318
Sommes à remettre à l'État	878	730
	<u>85 786</u>	<u>88 394</u>

#### 7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Programmes humanitaires et d'éducation en Inde et autres projets de développement en Inde		
Solde au début		
Montants encaissés pour les prochains exercices	112 943	
Montants constatés aux résultats		
Solde de fin	<u>112 943</u>	

#### 8 - APPORTS REÇUS À TITRE DE DOTATIONS

L'organisme a reçu au cours de l'exercice un apport à titre de dotations. Un fonds perpétuel nommé « Les œuvres Elizabeth Hayes » a été créé, dont seuls les revenus générés des placements du fonds pourront être utilisés pour soutenir les veuves et orphelins défavorisés en Inde.

#### 9 - RISQUES FINANCIERS

##### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change et au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'exploitation et d'investissement.

##### Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des charges libellées dans une monnaie étrangère, lesquelles sont principalement effectuées en dollars américains. Au 31 mars 2025, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains totalisant 3 422 \$ (3 422 \$ au 31 mars 2024).

## **SOPAR-Bala Vikasa**

### **Notes complémentaires**

au 31 mars 2025

---

#### **9 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains placements portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains placements portent intérêt à taux variable et exposent donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### **10 - ENGAGEMENT**

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme pour un local, à verser une somme de 2 640 \$.

Le contrat échoit en juin 2026 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de deux ans, dont l'organisme peut se prévaloir en donnant un préavis de 90 jours.

Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 2 640 \$ en 2026.

**SOPAR-Bala Vikasa****Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<b>ANNEXE A</b>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN INDE</b>		
Dépenses directes en Inde de Jana Vikasa	485 000	585 000
Dépenses directes au Canada	<u>61 846</u>	<u>64 065</u>
	<u>546 846</u>	<u>649 065</u>
	<b>ANNEXE B</b>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU CANADA</b>		
Salaires et charges sociales	60 824	91 592
Honoraires professionnels	11 565	9 679
Charges locatives	10 560	10 560
Sous-traitance	8 082	11 324
Fournitures et frais de bureau	4 640	4 956
Collecte de fonds	4 417	5 096
Assurance-vie	2 526	2 526
Assurances	1 754	1 733
Frais bancaires	1 744	593
Télécommunications	1 155	1 129
Amortissement des immobilisations corporelles	707	707
Frais d'administration - programmes au Canada		2 881
	<u>107 974</u>	<u>142 776</u>
	<b>ANNEXE C</b>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
<b>PROJET AVEC AFFAIRES MONDIALES CANADA - PROGRAMME DU FONDS CANADIEN D'INITIATIVES LOCALE - DELHI</b>		
Dépenses directes en Inde de Bala Vikasa		13 075
Frais généraux en Inde de Bala Vikasa		<u>1 049</u>
	<u>-</u>	<u>14 124</u>